



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION SENIORS

Réunion du 7 Septembre 2018

Procès-Verbal N° 1

Présents : Madame SALDANA.
Messieurs LUCAS – GRAS - AGASSE – REALLAND – PADILLA – GABAS
DELRIEU – THEVENIN - PLOMBAT

COUPE DE FRANCE

La Commission a informé les clubs présents au tirage au sort du déroulement et des obligations concernant la compétition :

Phase Ligue – 3^{ème} Tour

Dans le cas où le club tiré le deuxième se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure de celle de son adversaire, ce club sera en conséquence désigné club recevant.

Les clubs **CHIRAC E.S n° 523513 – BAHO PEZILLA n° 552765 et US DU TREFLE n° 551430** disposant d'une installation homologuée FOOT à 11 et qui reçoivent doivent présenter un terrain de repli homologué en catégorie 5 ou 5 synthétique, pour le mercredi 12/09/2018 – 12h00 ; dans le cas où le club ne peut satisfaire à cette obligation, la rencontre sera inversée.

Le club **LAVERNOSE LHERM n° 590306** ayant le terrain suspendu suite décision de la CR Discipline du 7.06.2018, doit fournir à la Commission de Gestion des Compétitions, un terrain de repli à plus de 25 kms, ainsi que l'accord écrit de la municipalité propriétaire des installations avant mercredi 12 septembre 2018 – 12h00.

Rappel des dates

- 3^{ème} tour : les 15 et 16 septembre 2018 – entrée des clubs de N.3 et R.1
- 4^{ème} tour : les 29 et 30 septembre 2018 – entrée des clubs de N.2
- 5^{ème} tour : les 13 et 14 octobre 2018 – entrée des clubs de N.1
- 6^{ème} tour : les 27 et 28 octobre 2018 (dernier tour régional)

Horaires

Les rencontres sont calquées sur les jours et horaires des équipes engagées dans les championnats N3 - R1 – R2 – R3. Pour les équipes participantes des championnats départementaux les rencontres sont fixées au dimanche à 15H00, toutefois les rencontres

pourront être modifiées sous réserve de l'approbation de la C.R.G.C. et de la C.R.T.I.S. pour les nocturnes. **Les modifications doivent être saisies sur FOOTCLUBS**

4 jours avant la date du match dernier délai. Tout manquement à ce délai, fera l'objet d'un refus.

Durée des rencontres

Une heure trente ; en cas de résultat nul, prolongation (2 x 15mn). A défaut de résultat nul, après prolongations, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pieds au but, exécutés dans les conditions des règlements de la Coupe de France (Art. 17).

Arbitres

Le trio Arbitral sera désigné par la Commission Régionale des Arbitres **ou** par délégation aux Commissions Départementales d'Arbitrage.

Délégués

Les Délégués seront désignés par la Commission Régionale des Délégués.

Joueurs : Art. 21 de la Coupe de France

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16. En application des Règlement Généraux de la F.F.F, il peut être procédé au remplacement de 3 joueurs au cours d'un match.

Tout joueur remplacé ne peut en aucun cas être autorisé à participer à nouveau au jeu.

Nouveauté

« Le COMEX de la FFF a validé lors de sa réunion du 19.07.2018 le 4^{ème} remplacement :

En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés). »

Frais

Les frais de déplacement et indemnités de l'arbitre et des arbitres assistants, ainsi que les frais de déplacement du ou des délégués officiels sont à la charge du club recevant. La Ligue prélèvera la somme sur le compte du club.

Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse, restent à sa charge.

Au titre de la Coupe, les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie. L'Appel doit être adressé dans les deux jours francs à partir de la notification ou la publication de la décision contestée.

Le Vice-Président Délégué
C. GRAS

Le Président
A. LUCAS